

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

**DEPARTEMENT
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE**

**DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 13 Décembre 2021

**Commune de
PAULHAN**

N° 2021/12/16

Date de la convocation	06/12/2021
	<u>Votes</u> : 22
Présents : 18	Pour : 20
Absents : 05	Contre : 02
Représentés : 04	Abstention : 0

L'an deux mille vingt et un, le treize décembre,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, RICARD Christine, BAILLEUX-MOREAU Yves, ROYON Sophie, ALEIX Bertrand, DAVIT Hélène, BONSIGNORI Vincent, GAVINET Isabelle, GAUBERT Guy, BOUISSON Mylène, JAURION Léon, LABORDA Véronique, LAMBERT Véronique, AMMARI Hanane, LAMBERT Marcel, DJUROVIC Aleksandra, ROIG José, NOUGOUM Mohamed.

Etaient absents : MM. GASC Carine, GASC Georges, SEBASTIAN David, HEREDIA Fabienne, JAM Thierry.

Procurations : - Mme LAMBERT Véronique à Mr LAMBERT Marcel
- Mr BIROUSTE Pascal à Mr VALERO Claude
- Mme CAPELLE Laetitia à Mme BOUISSON Mylène
- Mr GARIN-MICHAUD à Mr NOUGOUM Mohamed

Objet : Création d'un troisième court de tennis
Demande de financement auprès du Conseil Régional

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune compte à ce jour deux courts de tennis de plein air qui ont été construits il y a presque 30 ans.

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20211213-2021-12-16-DE
Date de télétransmission : 16/12/2021
Date de réception préfecture : 16/12/2021

Ces derniers sont utilisés majoritairement par le tennis club de Paulhan qui compte plus de 100 licenciés et organise des compétitions, ce qui laisse de moins en moins de disponibilités pour la pratique du tennis en libre accès.

Ces espaces de jeux sont aujourd'hui insuffisants.

Aussi, la municipalité travaille actuellement, en concertation avec le Club de tennis, sur un projet de création d'un troisième court de tennis implanté à côté des terrains existants.

Monsieur le Maire présente, au Conseil Municipal le projet de **création d'un troisième court de tennis**, établi par le maître d'œuvre, bureau d'études SERI, et en précise son coût :

- Coût total estimé des travaux H.T. :	210 295.00 €
▪ <i>Travaux de base</i>	<i>118 549.00</i>
▪ <i>Option 1</i>	<i>34 968.00</i>
▪ <i>Option 2</i>	<i>20 750.00</i>
▪ <i>Option 3</i>	<i>29 400.00</i>
▪ <i>Option 4</i>	<i>6 628.00</i>
- Coût estimé des honoraires :	<u>6 000.00€</u>
TOTAL H.T.	216 295.00€

Il évoque la nécessité de recourir aux aides financières du Conseil Régional pour mener ce projet à bien.

Il soumet le plan de financement et demande au conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, par 20 voix Pour, 2 voix Contre,

Décide

- ADOPTE le programme de travaux de création d'un troisième court de tennis, et son plan de financement pour un coût hors taxes de 216 295.00€ ;
- SOLLICITE une subvention la plus élevée auprès du Conseil Régional ;
- AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à accomplir toutes les démarches administratives relatives à ce dossier ;

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.



Le Maire
Claude VALERO

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20211213-2021-12-16-DE
Date de télétransmission : 16/12/2021
Date de réception préfecture : 16/12/2021

Le Maire :
-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Affiché le :
Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20211213-2021-12-16-DE
Date de télétransmission : 16/12/2021
Date de réception préfecture : 18/12/2021